

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Perreault

<https://www.cadre21.org/membres/e74abc58fc00a17f49f60782>

Date d'obtention : 2023-03-28 16:58:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens de respecter nos limites légales en tant qu'intervenant, de s'impliquer au bon moment en suivant la procédure, de ne pas jamais regarder les photo. La formation fait également ressortir l'importance de la prévention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus attentive à l'importance d'aider tout autant la victime que l'instigateur, de sensibiliser l'instigateur aux implications légales et psychologiques du sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À avoir une posture d'accueil auprès de la victime, à la rassurer en lui expliquant les étapes à venir et en étant à l'écoute de ses craintes, repérer tous les éléments de la situation afin de déterminer les bonnes étapes à suivre (acte impulsif ou malveillant).